

*** * RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

ÉVÉNEMENTS PRIVATIFS

Brunchs & Afterworks – Le Café des Savoirs**

Le présent règlement s'applique à toute réservation d'événement privé organisée au Café des Savoirs.

La signature de la convention de réservation vaut acceptation pleine et entière du présent règlement par le Client, qui s'engage à le faire respecter par l'ensemble des participants.

Article 1 – Respect des lieux et du mobilier

L'ensemble des participants est tenu de respecter les locaux, le mobilier et les installations mises à disposition.

Il est strictement interdit de :

- dégrader, marquer, écrire, coller ou fixer tout élément sur les murs, cloisons, vitrines ou surfaces,
- déplacer le mobilier sans autorisation préalable du personnel,
- apporter des éléments décoratifs susceptibles d'endommager les lieux (adhésifs, punaises, bougies, confettis, etc.).

Toute dégradation, volontaire ou non, pourra entraîner une retenue partielle ou totale de la caution.

Article 2 – Accès aux zones réservées au personnel

L'accès est strictement interdit aux participants dans les espaces suivants :

- la cuisine,
- l'arrière du comptoir barista,
- les locaux techniques,
- tout espace identifié comme étant réservé au personnel.

Le Client est responsable de veiller au respect de cette interdiction par l'ensemble des participants.

Toute intrusion pourra entraîner l'arrêt immédiat de l'événement, sans indemnisation.

Article 3 – Tabac et usage extérieur

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur de l'établissement.

La consommation de cigarettes est autorisée uniquement sur la terrasse extérieure, sous réserve :

- d'un comportement respectueux envers le voisinage,
- du dépôt obligatoire des mégots dans les cendriers prévus à cet effet.

Tout manquement pourra donner lieu à une retenue sur la caution.

Article 4 – Hygiène et sanitaires

Les sanitaires doivent être utilisés dans le respect strict des règles d'hygiène.

Il est interdit de jeter dans les toilettes :

- serviettes hygiéniques,
- tampons,
- lingettes ou tout autre objet non biodégradable.

Ces déchets doivent impérativement être déposés dans les poubelles prévues à cet effet. Toute obstruction ou dégradation entraînera une facturation supplémentaire.

Article 5 – Livres en libre accès

Les ouvrages mis à disposition dans l'espace librairie du Café des Savoirs sont :

- strictement consultables sur place,
- interdits à la sortie de l'établissement sans achat ou autorisation.

Toute sortie non autorisée avec un ouvrage pourra entraîner une retenue sur caution et, le cas échéant, des poursuites.

Article 6 – Comportement et sécurité

Tout comportement portant atteinte :

- à la sécurité des personnes,
- au bon déroulement de l'événement,
- au respect du personnel, du voisinage ou du lieu,

pourra entraîner une interruption immédiate de l'événement, sans remboursement des sommes versées.

Article 7 – Horaires et nuisances

Les horaires définis dans la convention de réservation doivent être strictement respectés.

Tout dépassement horaire ou nuisance sonore excessive pourra :

- entraîner l'arrêt immédiat de l'événement,
- donner lieu à des frais supplémentaires,
- ou à une retenue partielle ou totale de la caution.

Article 8 – Responsabilité et caution

Le Client est responsable de l'ensemble des participants durant l'événement.

Toute dégradation, manquement ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu :

- à l'utilisation de la caution,
- à une facturation complémentaire si nécessaire.

Article 9 – Acceptation

La participation à un événement privatif organisé au Café des Savoirs vaut acceptation sans réserve du présent règlement intérieur.

*Nous vous remercions de contribuer au respect et à l'esprit du lieu,
et vous souhaitons un excellent moment au Café des Savoirs.*